



## TROISIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Faits nouveaux concernant les activités  
de coopération technique dans le système  
des Nations Unies***Table des matières*

	<i>Page</i>
1. Introduction .....	1
2. Relations avec le PNUD .....	1
Etat des ressources du PNUD .....	2
Nouveaux instruments de programmation du PNU .....	2
3. Relations avec le Programme alimentaire mondial (PAM) .....	3
4. Session de fond de l'ECOSOC 2001 .....	3
Activités opérationnelles .....	4
La Déclaration du millénaire .....	5
Renforcement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies .....	6
Cadres stratégiques et programmation (bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement).....	6
5. Conclusions .....	7

## 1. Introduction

1. Le présent document informe le comité des principaux faits nouveaux concernant les activités opérationnelles intéressant l'OIT menées au cours de l'année écoulée au sein du système des Nations Unies.
2. Parmi ces principaux faits nouveaux on relèvera la décision du Comité administratif de coordination (CAC)<sup>1</sup> d'instituer un Comité de programme de haut niveau (CPHN) en tant que mécanisme consultatif interinstitutions destiné à remplacer le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations (CCQPO). Le CPHN a toutefois décidé de conserver le Groupe de travail sur le système des coordonnateurs résidents, organe de réunion intersessions de l'ancien CCQPO, afin qu'il continue à traiter les questions d'intérêt commun en rapport avec le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies.
3. Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) a tenu sa session de fond à Genève, du 2 au 27 juillet 2001. Dans le cadre du volet concernant les activités opérationnelles, le Secrétaire général a présenté son rapport intitulé *Examen triennal des activités opérationnelles de développement* du système des Nations Unies. Pour ce qui est des relations avec les autres institutions, le Bureau a poursuivi le dialogue avec le PNUD et le PAM dans le but de renforcer l'alliance stratégique mise en place avec ces deux institutions.

## 2. Relations avec le PNUD

4. Les relations entre l'OIT et le PNUD ont été brièvement abordées dans le précédent rapport sur le Programme de coopération technique de l'OIT, 1999-2000<sup>2</sup>. Depuis, les consultations se sont poursuivies entre le Bureau des politiques de développement et les principaux secteurs et unités techniques du BIT. Compte tenu de la réorganisation des priorités du PNUD selon six axes principaux correspondant à des thèmes mondiaux reconnus, les consultations ont consisté à déterminer les liens et les interfaces de l'OIT avec les six axes, à savoir: gouvernance démocratique, réduction de la pauvreté, prévention des crises et redressement, techniques de l'information et de la communication et VIH/SIDA
5. Le Programme focal sur la réponse aux crises et la reconstruction (IFP/CRISIS) devrait être le lien et l'interface avec le thème du PNUD sur la prévention des crises et le redressement. Autres programmes concernés: investissement dans des activités à fort intensité d'emplois, programmes focaux sur les connaissances, les compétences et l'employabilité (IFP/SKILLS) et de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises (IFP/SEED) et Programme de promotion des questions de genre (GENPROM). Dans le domaine des techniques de l'information et de la communication, les possibilités de collaboration avec le PNUD concernent les jeunes et l'emploi, ainsi que le suivi du *Rapport sur l'emploi dans le monde*. Autre interface importante, les activités et le programme de l'OIT concernant le VIH/SIDA dans le monde du travail.

<sup>1</sup> Décision du CAC 2000/20.

<sup>2</sup> Document GB.279/TC/1.

6. Une équipe de travail BIT/PNUD a été créée pour concevoir des activités opérationnelles sur la base de ces idées et propositions. Le PNUD a alloué environ 100 000 dollars à la préparation et à la mise en œuvre d'un programme mondial phare sur l'emploi et la pauvreté. En outre, des réunions ont été organisées entre les équipes consultatives multidisciplinaires de Beyrouth et de Harare et leurs homologues du PNUD (SURFs) pour examiner les possibilités de coopération, de complémentarité et de mise en œuvre des connaissances dans le cadre de réseaux.
7. Bien que le PNUD, du fait de la diminution de ses ressources de base, ne soit plus la principale source de financement des activités de coopération technique de l'OIT, le partenariat entre ces deux organisations reste fondamental. L'OIT s'appuie sur le réseau que constituent les bureaux du PNUD dans les différents pays, pour dispenser ses services, y compris de soutien administratif et logistique. En outre, le PNUD gère le système des coordonnateurs résidents de l'ONU et c'est le principal organe de l'ONU qui se consacre à toutes les activités opérationnelles de développement au niveau national. En collaborant avec cette organisation, l'OIT peut participer activement à d'importants instruments de programmation des Nations Unies tels que le bilan commun de pays et le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui reposent sur le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies. Cette étroite collaboration permet d'autre part de garantir une plus grande cohérence des politiques de développement au niveau national.

## Etat des ressources du PNUD

8. La situation financière du PNUD reste une question préoccupante non seulement pour l'organisation elle-même, ainsi que pour son conseil d'administration, mais également pour le Secrétaire général, qui en fait part dans son rapport sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement présenté à l'ECOSOC 2001. L'Administrateur a informé le Conseil d'administration à sa session annuelle (juin 2001) que les recettes (ressources de base) de 2000 avaient été de 634 millions de dollars, soit environ 47 millions de dollars de moins qu'en 1999. Cela étant, les prévisions de contributions pour 2001 étaient à la hausse, la contribution au budget ordinaire étant estimée à 660 millions de dollars, soit 2 pour cent de plus qu'en 2000.
9. Cette légère augmentation était due, selon l'Administrateur, à un certain nombre de nouveaux engagements, à la promesse de 25 pays donateurs et de 42 pays associés aux programmes d'augmenter leurs contributions au budget ordinaire. Il voulait par conséquent croire que, si les prévisions se concrétisaient, le PNUD enregistrerait sa première augmentation réelle des contributions en plus de huit ans. Cette situation a eu des répercussions sur le budget consacré aux activités du système des coordonnateurs résidents, entravant ainsi la capacité de l'organisation de faire avancer le programme de réforme du Secrétaire général, notamment au niveau national.
10. Les difficultés financières auxquelles le PNUD continue de faire face en raison de la diminution de ses ressources de base se répercutent sur les institutions spécialisées qui œuvrent à l'exécution nationale de programmes. La mise en place de fonds fiduciaires liés aux six thèmes du PNUD, lesquels ont également des liens stratégiques avec les priorités de l'OIT, pourrait ouvrir de nouveaux horizons à la collaboration de l'OIT et du PNUD et au financement de leurs activités.

## Nouveaux instruments de programmation du PNUD

11. A la suite de l'examen de ses instruments de programmation en 1998, mené parallèlement à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement, ainsi qu'à

l'expérimentation la même année des procédures du bilan commun de pays et du plan-cadre pour l'aide au développement, le PNUD a été invité à rendre compte des éventuelles répercussions des résultats des exercices pilotes sur ses propres mécanismes de programmation au conseil d'administration. Ce dernier a été informé que le bilan commun de pays et le plan-cadre pour l'aide au développement feraient désormais partie du processus de programmation du PNUD, le bilan commun de pays se substituant à la note d'orientation. Les bureaux extérieurs de l'OIT veilleront à participer autant que faire se peut aux deux processus.

### 3. Relations avec le Programme alimentaire mondial (PAM)

12. L'OIT poursuit sa collaboration avec le PAM dans les domaines suivants: assistance humanitaire, vivres contre travail, et, réponse aux crises et reconstruction. Elle continue à être représentée lors des sessions du conseil d'administration du PAM. En outre, une réunion consultative OIT/PAM s'est tenue à Genève en décembre 2000 afin de définir de nouveaux moyens de collaboration.
13. Les principaux domaines d'activités définis ont été les suivants: partage de l'information sur la recherche, *unité de cartographie et d'analyse de la vulnérabilité* du PAM, et, élaboration d'une stratégie appropriée de partage des enseignements tirés et des meilleures pratiques. Un autre domaine d'intérêt avait trait à l'appréciation de la méthodologie, au suivi et à l'évaluation des indicateurs visant à renforcer la mobilisation des ressources. Les deux organisations sont convenues d'élaborer conjointement des instruments et des principes directeurs en vue d'une application commune des *manuels de conception des programmes*, des orientations en matière de formation et des principes directeurs relatifs au programme vivres contre actifs, élaborés avec le BIT.
14. Au niveau technique, la réunion a conclu que la collaboration devait se poursuivre dans les principaux domaines suivants: emploi et formation des jeunes et des femmes chômeurs des zones urbaines et rurales par le biais de programmes d'investissement dans des activités à forte intensité d'emplois; stimulation de l'emploi grâce au développement des petites entreprises; renforcement des capacités dans le cadre de la réponse aux crises; recherche associée; échange de données concernant les instruments d'évaluation et les principes directeurs; définition de programmes communs au niveau national dans certains pays, notamment ceux qui sortent de conflit; et, enfin, participation du BIT au processus d'évaluation du PAM et à l'élaboration d'*ébauches de stratégie des pays* et de *programmes par pays*.

### 4. Session de fond de l'ECOSOC 2001

15. La session de fond de l'ECOSOC s'est tenue à Genève du 2 au 27 juillet 2001 et a commencé par les questions de coordination et d'activités opérationnelles, qui intéressent toutes deux le Bureau, notamment au niveau opérationnel. La question de la coordination des politiques et activités des institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies s'est rapportée au thème suivant: *le rôle des Nations Unies dans la promotion du développement, s'agissant en particulier de l'accès aux connaissances et aux technologies, surtout dans le domaine de l'information et de la communication, et de leur transfert,*

*notamment grâce à des partenariats institués avec les intéressés, y compris le secteur privé.* L'ECOSOC a examiné le rapport du Secrétaire général de l'ONU sur ce sujet <sup>3</sup>.

16. Le rapport a mis en avant le fait que le renforcement des connaissances et de la technologie était des facteurs fondamentaux pour la croissance économique et le développement durable ainsi que pour une intégration bénéfique et efficace des pays en développement dans la nouvelle économie mondiale à forte intensité technologique. Le Secrétaire général a souligné qu'il importait, pour garantir le développement durable dans le monde entier, de mettre en place un transfert accéléré de connaissances et de technologies, et en particulier de techniques de l'information et de la communication, des pays développés vers les pays en développement. Il a mis l'accent sur la nécessité d'instaurer un partenariat plus étroit entre le secteur public et la société civile, y compris le secteur privé, cette démarche étant selon lui essentielle pour garantir un transfert de connaissances et de technologies qui soit réel, tangible et durable, notamment en ce qui concerne les techniques de l'information et de la communication.
17. Le Secrétaire général a également mis l'accent sur les principes qui régissent le partenariat entre l'ONU et la société civile, et en particulier le secteur privé. De fait, le but visé est un plus grande égalité et justice sociale fondées sur les valeurs et les objectifs du système des Nations Unies, sur la solidarité, la responsabilité sociale, la coopération internationale, l'accès et la participation de tous, ainsi que l'octroi de droits aux défavorisés.
18. La grande difficulté pour le système des Nations Unies et ses partenaires du secteur privé est de mettre en place des modèles économiques qui tiennent compte des valeurs et des objectifs universels des Nations Unies ainsi que de la nécessité pour le secteur privé de faire du profit et de satisfaire son actionnariat. C'est pourquoi le Secrétaire général a attiré l'attention sur le fait que le système des Nations Unies a un rôle important à jouer dans le transfert des connaissances et des technologies, en particulier celles de l'information et de la communication, vers les pays en développement et les économies en transition.
19. Le Conseil économique et social a salué les initiatives prises par les organisations du système des Nations Unies en vue de renforcer leur contribution à la diffusion des techniques de l'information et de la communication, à l'instauration de partenariats avec d'autres organisations en vue de promouvoir le développement en favorisant l'accès aux connaissances et aux technologies, ainsi que leur transfert. Le rôle du système des Nations Unies est fondamental. Le conseil s'est en outre félicité de la création d'un groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, qu'il considère comme un étape concrète majeure dans la lutte contre la fracture numérique. Il était essentiel, a-t-il souligné, de veiller à la cohérence et à la complémentarité des activités du groupe d'étude et des autres initiatives dans ce domaine aux niveaux régional et mondial, ainsi qu'à la bonne coordination des efforts au sein du système. Enfin, il a encouragé le système des Nations Unies à poursuivre ses efforts dans ce sens, comme proposé par le Secrétaire général dans son rapport.

## Activités opérationnelles

20. Au paragraphe 64 de la résolution 53/192 de 1998, l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire de l'ECOSOC 2001, une étude détaillée de l'application de la résolution, dans le contexte de l'examen triennal, et de formuler des recommandations appropriées. Au paragraphe 63 de la même résolution, elle demande qu

<sup>3</sup> Document E/2001/59.

soit établie une évaluation de l'impact du *Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement sur les activités opérationnelles* dans le cadre du prochain examen triennal d'ensemble, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, à sa session de fond de 2001, un rapport sur les résultats de cette évaluation, notamment sur les enseignements tirés et les recommandations formulées, pour examen, à sa 56<sup>e</sup> session.

21. Le Secrétaire général a présenté son rapport sur l' *examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies* au Conseil économique et social sur la base de sa résolution 1000/19 et 2000/20<sup>4</sup>. Le rapport souligne les difficultés et les obstacles auxquels se heurte l'ONU dans ses activités de coopération en faveur du développement en raison de l'évolution de la conjoncture et du contexte dans lequel elle opère. Le Secrétaire général a notamment évoqué la mondialisation, engendrée selon lui par des forces d'intégration économique et financière, les multiples retombées des technologies de l'information et de la communication, autant d'éléments, a-t-il souligné, qui modifiaient fondamentalement le contexte et la dynamique de développement: «en offrant de nouvelles possibilités et en créant de nouveaux défis».
22. Il a noté avec préoccupation que, si la santé budgétaire de la plupart des grandes nations industrielles s'était améliorée, l'aide publique au développement et la coopération multilatérale en faveur du développement, dans l'ensemble, n'avaient pas progressé, ou avaient régressé. En outre, il a noté que, bien que le cadre des activités en faveur du développement, et les activités elles-mêmes, ait été élargi et renforcé, la croissance économique inégalement répartie et insuffisante en ce qui concerne les pays les plus pauvres demeurait un obstacle majeur à la réalisation de ces activités élargies. Les acteurs de la coopération en faveur du développement utilisant des voies et des instruments bien plus divers que par le passé, l'ONU opérait aujourd'hui dans un environnement beaucoup plus concurrentiel avec moins de ressources et de partenaires pour parvenir à bien le objectifs assortis de délais.
23. Le Secrétaire général a fait observer que le système des Nations Unies encourageait la reconnaissance des droits de l'homme par le plus grand nombre et s'efforçait de mettre en œuvre le droit au développement, et une approche du développement respectueuse de droits, pour appuyer les initiatives des gouvernements en vue d'une bonne gouvernance et de la démocratisation, objectifs qui étaient autrefois perçus comme étant de caractère strictement national. La *Déclaration du millénaire des Nations Unies* (résolution de l'Assemblée générale 55/2) reconnaît que la mondialisation est l'enjeu majeur auquel le monde et les Nations Unies doivent aujourd'hui faire face. Il importe donc, dans le cadre de la coopération en faveur du développement, de s'efforcer de faire en sorte que la mondialisation favorise les initiatives de développement et que ses bénéficiaires soient plus équitablement répartis. En outre, le Secrétaire général a reconnu que le système des Nations Unies pouvait appuyer les politiques appropriées des Etats Membres grâce aux activités consultatives et au travail en amont qu'il fournissait dans le cadre des activités opérationnelles.

## La Déclaration du millénaire

24. Le Secrétaire général a fait observer que la *Déclaration du millénaire*, de même que les conférences mondiales, a défini un nouveau contexte et fixé de nouveaux jalons et de nouveaux objectifs assortis de délais. A cet égard, l'Assemblée générale a invité les

<sup>4</sup> Document E/2001/66.

organisations du système des Nations Unies à renforcer et à adopter leurs stratégies et leurs activités en tenant compte du suivi de la Déclaration et elle a prié le Secrétaire général d veiller à la coordination de sa mise en œuvre dans l'ensemble du système.

### **Renforcement du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies**

25. Le rapport aborde la question du système des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans le contexte des réformes de l'ONU fondées sur les résolutions 47/1999 et 50/120 d 1997 de l'Assemblée générale. En outre, dans sa résolution 53/192, l'Assemblée générale exhorte le système des Nations Unies à prendre des mesures complémentaires pour renforcer le système d'appui aux gouvernements, en cas de besoin, en mettant en place un aide externe coordonnée aux fins de la réalisation des objectifs de développement. Le rapport du Secrétaire général indique que des progrès ont été faits dans un certain nombre de domaines, et notamment que la procédure de sélection des coordonnateurs résidents a été perfectionnée, le mécanisme d'évaluation des résultats a été révisé, la communication avec les bureaux extérieurs et l'appui apporté à ces derniers se sont améliorés, de même que la coordination de l'équipe de pays sur le terrain.
26. D'autres initiatives ont été prises par le groupe consultatif interinstitutions afin que l'on dispose d'un plus vaste vivier de coordonnateurs résidents potentiels et pour que toutes les organisations du système des Nations Unies fassent leurs fonctions de coordonnateurs résidents. Des procédures d'évaluation des compétences des candidats se présentant à un poste de coordonnateur résident ont été mises en place, sur la base des descriptions d poste établies. Afin d'encourager des candidats n'appartenant pas au PNUD à se présenter à des postes de coordonnateurs résidents, le groupe consultatif a pris un certain nombre d'initiatives pour élargir la base de recrutement des candidats, et notamment l'étendre aux femmes.

### **Cadres stratégiques et programmation (bilan commun de pays et Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement)**

27. Le rapport mentionne l' *Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement* et son impact sur les pays bénéficiaires évalué par le Département des affaires économiques et sociales à la demande de l'Assemblée générale. Il ressort des données recueillies qu 34 plans-cadres ont déjà été exécutés et 32 sont en cours d'exécution et que 81 bilans ont été effectués et 34 sont en cours de réalisation en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, dans les Etats arabes, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Europe et dans la CEI. C'est en Afrique qu'a été réalisé le plus grand nombre de plans -cadres (18), contre deux seulement dans les Etats arabes. Le Secrétaire général a fait observer que ces deux mécanismes demandaient des ressources considérables et des compétences particulières, c qui, pour de nombreuses institutions spécialisées, constitue un obstacle.
28. Le rapport souligne qu'il est important d'accorder l'attention voulue à d'éventuels complémentarités ou risques de chevauchement d'activités entre les plans -cadres et d'autres systèmes tels que celui des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des cadres de développement intégré et des approches sectorielles, et met l'accent sur la nécessité de les rationaliser et de mieux les séquencer. Le Secrétaire général a conclu que le défi pour le système de développement de l'ONU était d'accroître sa capacité à s'adapter et à réagir avec agilité et souplesse à un environnement mondial qui évolue rapidement. Il a également reconnu que l'ONU ne pouvait être un facteur d changement qu'en «évoluant elle -même» et qu'elle ne pourrait pas affronter de nouveaux défis sans se remettre en question elle -même. Il a en outre conclu que, si l'identité

institutionnelle favorisait sensibilisation et focalisation, et contribuait de ce fait au développement multilatéral, un attachement excessif à cette identité et à la légitimité qui l'accompagne pouvait constituer un obstacle à une approche intégrée et holistique. Il a souligné que la notion de programmation conjointe devait se concrétiser par la participation d'acteurs d'horizons très divers du pays concerné. Le système du plan-cadre est un instrument qui devrait permettre de progresser dans cette voie.

29. Le Conseil économique et social a salué le rapport et a, d'une manière générale, reconnu les progrès considérables qui ont été faits depuis la mise en place du système des plans-cadres à titre de mesures de réforme du Secrétaire général. Le Groupe des 77 et la Chine ont également appelé l'attention sur la préoccupation des pays en développement concernant la diminution de l'aide publique au développement en général et des fonds affectés aux activités de développement du système des Nations Unies en particulier. Dans sa déclaration au Conseil, le Groupe des 77 a déclaré que l'existence de ressources destinées à financer les activités opérationnelles du système des Nations Unies était un condition préalable à l'efficacité et aux retombées de ces activités, de sorte qu'il était nécessaire de pouvoir compter sur un financement suffisant, sûr, stable et prévisible.

## 5. Conclusions

30. Les rapports du Secrétaire général sur les technologies de l'information et de la communication et sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ont mis en évidence un certain nombre de questions pertinentes intéressant le système des Nations Unies dans son ensemble et ayant des répercussions à long terme pour les activités de coopération technique de l'OIT et le rôle de cette dernière dans les réformes de l'ONU en général. Le Bureau continuera à superviser et à suivre les faits nouveaux intervenant sur ces questions et veillera à ce que les bureaux extérieurs, les unités techniques/programmes focaux du siège en soient tenus informés.

Genève, le 28 septembre 2001.